

DROIT ET SOCIÉTÉ

Le droit régit le vivre ensemble à partir d'une vision de la société telle qu'elle est et telle qu'elle devrait devenir. C'est pourquoi le droit change constamment.



Me Philippe GLAUDET,
président de Notaires de France
Syndicat national des notaires

Le présent numéro de Ventôse contient plusieurs extraits du dernier rapport annuel de la Cour de cassation. Le sujet choisi est « Puissance de la propriété versus modèle de l'accès ». Les juges s'intéressent d'abord aux démembrements classiques avant d'écrire sur la conception renouvelée des accès aux utilités d'un bien : la reconnaissance du droit réel de jouissance spécial. Chacun se souvient de l'important arrêt Maison de la poésie de la 3^e Chambre civile du 31 octobre 2012 qui a fait l'objet de nombreux commentaires mais aussi a stimulé l'imagination des juristes et notamment des notaires.

C'est dire qu'il est question tantôt de l'actualité de sujets traditionnels, tantôt de développements de concepts nouveaux. Les notaires curieux du changement prendront plaisir à lire ces extraits.

C'est également l'heure du changement pour le jugement de la discipline des notaires. Une nouvelle juridiction a été créée au niveau national pouvant prononcer les cinq premiers niveaux de sanctions complétés de la sanction financière depuis longtemps voulue par beaucoup. Le Syndicat national des notaires avait proposé la création de cette juridiction nationale lors de son congrès des 19 au 23 septembre 2013. Nous nous félicitons donc d'avoir enfin été entendus. Nous l'avions souhaité notamment dans le but d'une parfaite impartialité. Le Syndicat national des notaires s'est saisi de cette réforme et proposera un partenariat avec un cabinet parisien, d'une part, parce que l'instance d'appel est la cour d'appel de Paris, d'autre part, parce que nombre d'avocats locaux ne souhaitent pas assurer la défense des notaires face à leurs instances.

La réforme des retraites est la dernière manifestation importante de la modification du droit pour des raisons originaires d'équilibre financier mais plus fondamentalement d'équité sociétale et sociale. →

■ ÉDITORIAL ■**P.1** ■ Droit et société**P.3** ■ Adhésion - Abonnement - Tarif 2020**■ ACTUALITÉ JURIDIQUE ■****P.4** ■ Puissance de la propriété versus modèle de l'accès**■ ACTUALITÉ SYNDICALE ■****P.11** ■ Le Syndicat national des notaires et la discipline professionnelle**P.13** ■ Pour une réforme des retraites par le haut**P.14** ■ Les notaires vont-ils payer la retraite des avocats ?**P.15** ■ Attention à la marge**P.18** ■ Du monopole de l'authenticité ?**■ DROIT DU TRAVAIL ■****P.20** ■ Covid-19

Revue d'information notariale
éditée par NOTAIRES DE FRANCE
SYNDICAT NATIONAL DES NOTAIRES.
Directeur de la revue, rédacteur en chef :
Philippe GLAUDET, président du Syndicat
national des notaires, notaire à Angoulême
Imprimerie : Axiom Graphic, 2, allée des
Terres-Rouges, 95830 Cormeilles-en-Vexin.
Tirage : 765 exemplaires - 6 n°/an
Commission paritaire : n° 0920 G 83959
ISSN 1957-1313
Abonnement annuel : 70 €
Dépôt légal à la parution
Publicité au journal :
Syndicat national des notaires
Siège et secrétariat administratif :
73, bd Malesherbes, 75008 Paris
Tél. : 01 43 87 96 70
Secrétaire administrative :
Pascale GUINEBRETIERE
Chargé de communication, juriste :
Guillaume BÉTEMPS
La correspondance de la revue et les articles
sont à adresser au Président du SNN :
73, bd Malesherbes, 75008 Paris
Tél. : 01 43 87 96 70
e-mail : secretariat@syndicat-notaires.org
Prix du numéro : 11,67 € • Parution juillet 2020
Couverture : © iStock - Orbon Alija



Vous lirez avec intérêt ce que pourraient être les atouts de la caisse de retraite des notaires dans le cadre de cette réforme. Plus polémiquement, nous pouvons nous demander si les notaires vont payer la retraite des avocats. Le Syndicat national des notaires est pleinement engagé dans cette réforme (non annulée par le président Macron mais reportée) puisqu'il fut interlocuteur du Haut-Commissariat à la réforme des retraites et continuera à être force de propositions auprès des pouvoirs publics et des parlementaires.

Décès d'Alain Benedetti

Il serait vain d'évoquer ici par le menu détail tout le cours de la carrière de notre ami Alain.

Chacun d'entre nous, je n'en doute pas, a encore à l'esprit le souvenir de moments passés en sa compagnie.

Souvenirs qui seront marqués par l'image d'un homme qui, sans n'avoir jamais abandonné sa personnalité, avait su pousser fort loin le sens du collectif.

Souvenir aussi d'un homme qui jamais, malgré ses qualités professionnelles, ne fit preuve de vanité ou d'un quelconque esprit de supériorité.

Sans aucun doute il était une voix, un sourire, une passion, un regard ; homme de cœur et de partage, il fut longtemps impliqué au Syndicat National des Notaires.

Alain Benedetti a exercé de nombreux mandats :

Membre du Conseil d'Administration du SNN depuis 1983

Elu vice-président du SNN en 1987, sous la présidence de Marc ORLIANGES

Rapporteur-général du Congrès 1987 du SNN, consacré à la simplification de la vie juridique des Français

Président de la Chambre de l'Aude de 1988 à 1990.

Président du Conseil régional de la Cour de Montpellier de 1991 à 1993.

Président du CRIDON Sud-Ouest de 1994 à 1997.

Délégué de Cour au Conseil supérieur du Notariat 1996 à 2000.

Jean LLORY

En souvenir de Thierry Gauroy...

C'est avec beaucoup de tristesse que le Syndicat National des Notaires a appris, le 5 février 2020, le décès soudain de notre confrère et administrateur Thierry Gauroy.

Notaire à Melun depuis 1994, Thierry s'était rapidement investi dans les instances de la profession et en particulier il avait été élu en 1999 au Conseil d'administration du Syndicat, fonction qu'il a conservée jusqu'à son décès, puis membre du Comité directeur de 2007 à 2015 en tant que secrétaire-général adjoint.

Rédacteur en chef adjoint de votre magazine Ventôse de 2007 à 2017, c'était avec un toujours grand plaisir que nous lisions ses articles incisifs et de haute volée ! Thierry était aussi très impliqué dans le Corps des officiers de marine, puisqu'il avait obtenu en 2009 le grade de Capitaine de vaisseau de réserve. Le Syndicat National de Notaires et les membres du Conseil d'administration renouvellent leurs plus sincères condoléances à son épouse Aude-Marie et à tous les membres de sa famille.